

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION

Séance du 9 mars 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 16
- Votants : 16

Délibération n° DEL-2026-010

Objet de la délibération : **RAPPORT ANNUEL 2025 DE L'ISDND DE GINASSERVIS**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Salle « Espace réunion » de la CCCV à Le Luc, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-quatre février 2026.

Délégués Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Patrick BONNET, Jean-Martin GUISIANO, Fernand BRUN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Jean-Michel DRAGONE, Patrick ROSSI, France TERMES, Christine TESSON, Olivier VESPERINI.

Délégués Représentés : Néant

Délégués Absent(s) Excusé(s) : Didier BREMOND, Romain DEBRAY, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Carine PAILLARD, Franck PERO, Claude PORZIO, Nathalie SALOMON, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Gilbert BRINGANT, Jean-Michel CONSTANS, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Olivier HOFFMANN, Paul KHADIR, Jean-Luc LAUMAILLER, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Philippe VALLOT, Thierry BONGIORNO, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Marjorie VIORT, Aude BODY, André DELPIA, Céline FERRARO, Liliane LUONGO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Christophe VERCOUTRE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURET.

Secrétaire de séance : Patrick BONNET.

Sur le rapport de Monsieur le Président, exposant :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le point IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021 prévoyant que, de la date de promulgation de la loi du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent,

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L125-1 et R125-2,

VU l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux, notamment son article 26,
VU l'arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2020 instituant les servitudes d'utilité publique relatives à l'exploitation d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) au lieu-dit « Pied de la chèvre » à Ginasservis,
VU l'arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2020 autorisant le SIVED NG à exploiter l'ISDND sise au lieu-dit « Pied de la chèvre » à Ginasservis,
VU l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2022 portant modification des prescriptions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND),
VU l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2024 portant modification des prescriptions d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND),

CONSIDÉRANT que le SIVED NG réalise annuellement un Rapport d'Activité comportant une synthèse des mesures et contrôles réalisés sur l'ISDND de Ginasservis pendant l'année écoulée et, plus généralement, tout élément d'information pertinent sur l'exploitation de l'ISDND sise à Ginasservis,

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être adressé chaque année au Préfet du Département, au Maire de la commune sur le territoire de laquelle l'installation de traitement des déchets est implantée, à l'Inspecteur des Installations Classées ainsi qu'à la Commission de Suivi de Site,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L125-1 du Code de l'Environnement, ce Rapport sera tenu à la disposition du public au siège administratif du SIVED NG et mis en ligne sur le site internet du Syndicat.

Il est demandé au Comité Syndical :

- **D'APPROUVER** Le Rapport d'Activité 2025 de l'ISDND de Ginasservis ci-annexé,
- **DE DIRE** que sa diffusion sera effectuée auprès des différents partenaires institutionnels suivants :
 - ✓ Monsieur le Préfet du Var,
 - ✓ Monsieur le Maire de Ginasservis,
 - ✓ Monsieur l'Inspecteur des Installations classées de la DREAL,
 - ✓ Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles, Président de la Commission de Suivi du Site,
- **DE DIRE** qu'un exemplaire sera tenu à la disposition du public au siège administratif du SIVED NG et mis en ligne sur le site internet du Syndicat

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte, à l'**unanimité**, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Éric AUDIBERT.

